

LE VOL DE BÉTAIL TRANSFRONTALIER DANS LES MARGES DE L'ADAMAOUA AVEC LE NIGERIA

ALIM Bakari Yaya

Doctorant en Science-politique à l'Université de Yaoundé II (Cameroun) et chercheur au Laboratoire d'analyses des dynamiques internationales et géopolitiques

Bakariyaya021@gmail.com

Résumé

Le vol de bétail est une pratique ancestrale persistante dans l'Adamaoua, qui s'est transformée en menace majeure, en particulier aux frontières avec le Nigéria. Ce phénomène criminel organisé constitue une grave menace à la sécurité des populations et freine les échanges entre les deux Etats. Face à cette conjoncture d'insécurité orchestrée par les bandits bovins, se profile la question de savoir les dynamiques explicatives et les mécanismes susceptibles de gérer les déprédations transfrontalières. La résilience des vols de bétail aux confins de l'Adamaoua et du Nigeria apparaît liée à la déterritorialisation de la menace, aux transhumances transfrontalières et au déficit de la gouvernance étatique dans ses marges. En réponse à cette situation, les autorités ont élaboré des mesures souverainistes et des actions bilatérales dans le cadre de la coopération avec le Nigéria, qui se sont révélées efficaces dans la répression des producteurs de l'insécurité.

Mots clés : région, Adamaoua, vol de bétail transfrontalier,

Abstract

The practice of cattle rustling, a persistent ancient tradition in the Adamaoua region, has evolved into a major threat, particularly at the borders with Nigeria. This organized criminal phenomenon poses a severe threat to the security of local populations and hinders trade between the two countries. To address this insecurity orchestrated by cattle bandits, the question arises regarding the explanatory dynamics and mechanisms that could manage transborder depredations. The resilience of cattle theft at the Adamaoua-Nigeria border appears linked to the deterritorialization of the threat, transboundary transhumance and the deficit of state governance in its peripheries. In response to this situation, authorities have implemented

sovereign measures and bilateral actions within the framework of cooperation with Nigeria, which have proven effective in suppressing the sources of insecurity.

Key words : *region, Adamaoua, cross-border cattle rustling,*

Introduction

La problématique du vol de bétail dans l'Adamaoua n'est pas nouvelle. La médiatisation, en période de crise, tend à susciter une pensée contraire. D'un point de vue historique, depuis l'introduction des pasteurs foubés dans l'Adamaoua avec le consentement des autochtones, le vol de bétail a été une réalité constante. Les notables locaux, ayant donné leur assentiment à l'installation des éleveurs dans la région, se sont adonnés à la prédation bovine pour se pourvoir de viande et faire des rituels (Takou, 2015). Ainsi, les foubés Vollarbe de Ngaoundéré et de Tignère étaient victimes des violences infligées par les populations autochtones (Mboum, Nyem-Nyem, etc.). Ce n'est que grâce à l'intervention de leurs compatriotes de Tibati que les pasteurs ont pu exercer un contrôle sur le plateau de la région. De même, les expéditions punitives menées depuis Tibati, se sont révélées infructueuses contre les entités socio-politiques de Ngaoundéré, mais ont rencontré du succès contre Tignère engendrant ainsi les razzias de bétails (Boutrais, 1999, p. 354). Les occurrences du vol de bétail dans l'histoire politique de l'Adamaoua témoignent sa banalisation dans les relations sociales à l'époque précoloniale.

Malgré les transformations socio-politiques qui ont conduit à l'établissement de l'Etat colonial et à la décadence des pouvoirs traditionnels locaux, l'insécurité persiste toujours dans le milieu pastoral. De plus, les protagonistes se sont adaptés au gré des actions des professionnels de la sécurité acquérant une renommée dans les attaques récurrentes contre les villages de l'Adamaoua limitrophes de la frontière nigériane. L'association

des Mbororos (Mboscuda) a mis en exergue qu'au cours du premier semestre 2020, les éleveurs ont été dépouillés d'environ 1060 têtes de bovins. Cet indicateur englobe les incidents d'insécurité tant à l'intérieur qu'aux frontières et ne concerne que les cas officiellement déclarés. Le préjudice financier créé aux éleveurs s'évalue à 265 millions de francs (Mbodiam, 2020). Les conséquences se manifestent par la propagation de la pauvreté dans le Mayo-Darle, ce qui engendre la fragilité des éleveurs. Le bétail est une ressource prisée par les groupes armés en raison de sa valeur lucrative. La prédation bovine est au cœur de l'économie de guerre au Mali, en Centrafrique, et au nord du Nigéria (Betabelet J.R. et al., 2015, Aziz Olaniyan et Aliyu Yahaya, 2016). Elle finance le terrorisme au Sahel, dans le bassin du lac Tchad et soutient des entreprises de déstabilisation en RCA par des groupes armés, grâce à l'achat d'armes, des munitions, des véhicules et des denrées alimentaires.

Le vol de bétail revêt différentes significations qui varient selon les contextes socio-culturels. Il est considéré comme une pratique culturelle légitime et consacrée, qui contribuait à la formation des jeunes dans les sociétés traditionnelles (Saibou, 2010, p. 22). La prédation a également une dimension économique, en tant que mécanisme brutal de captation des richesses. Elle peut avoir des ressorts politiques lorsqu'elle vise à lutter contre l'oppression de l'ennemi. Les actions subversives des Guizigas dans le Diamare contre les peuls entrent au sein des deux dernières catégories (Saibou et Mamadou, 2002). Le vol de bétail transfrontalier désigne ici une série d'actes qui consistent à s'approprier, par la force ou non, le bétail d'autrui afin de l'intégrer dans un trafic transfrontalier de bovin.

Des chercheurs qui se sont penchés sur le problème l'ont abordé à travers une double perspective. La première s'est attelée sur les mécanismes étatiques de répression des vols de bétail (Alim et Issa 2021, Osamba, 2000, Onwuzuruigbo, 2021), tandis que la seconde a insisté sur les actions communautaires de gestion

de la menace (De Saint Sauveur, 1996 ; Landais, 2000, pp. 359-360 ; Wambai, 2022). Les deux dynamiques se rejoignent en raison de leur complémentarité et de leur déploiement à l'échelle nationale. La pertinence de cette approche duale est indéniable. Cependant, elle est limitée face aux menaces sécuritaires transfrontalières et ne peut pas offrir des solutions durables. L'étude adopte une approche conjonctive qui intègre des actions nationales et la coopération entre le Cameroun et le Nigeria pour traiter le vol de bétail transfrontalier. L'objectif de ce travail consiste à s'attarder aux dynamiques explicatives du vol de bétail transfrontalier et des actions élaborées pour neutraliser les prédateurs bovins qui sévissent aux marges de l'Adamaoua avec le Nigeria. Après avoir exposé la méthodologie, il sera question de discuter des résultats en mettant en évidence que le vol de bétail est causé par des facteurs tels que sa nature transfrontalière, le déficit de la gouvernance sécuritaire des marges frontalières et les transhumances transfrontalières. Ces facteurs ont conduit à la mise en place des actions protéiformes par les autorités publiques aux niveaux national et bilatéral.

Méthodologie

L'étude du vol de bétail transfrontalier repose sur des données recueillies dans deux départements de l'Adamaoua à savoir le Faro-et-Deo et le Mayo-Banyo bordant les Etats nigériens de Taraba et Adamawa. Pourvu d'un guide d'entretien structuré autour des thématiques précises (la nature et géographie de l'insécurité, des facteurs de recrudescence, des acteurs, motivations, stratégies et implications sans éluder les actions formulées), les interviews ont été menées en septembre 2020 à Tignere (Faro-et-Deo) et novembre de la même année à Mayo-Darle (Mayo-Banyo). Des individus de divers horizons, qu'ils soient affiliés à l'Etat (forces de sécurité et Sous-préfet) ou agissant pour le compte de cette institution (les personnels de la

commune), ont été interviewés. Les acteurs de la sécurité communautaire ont également participé à l'exercice. Bien que les populations aient manifesté de la réticence à échanger sur la problématique, de peur de représailles, les discussions ont permis de mieux appréhender les logiques qui sous-tendent la prédation bovine dans la région et ont aussi suscité des interrogations. Lors de l'entretien, certains interlocuteurs ont exprimé leur réticence à être enregistrés et ont préféré que seules des prises de notes soient effectuées, tandis que d'autres ont abordé sans réserve l'expérience locale de l'insécurité. De plus, l'observation directe et l'analyse documentaire ont été décisives dans cette entreprise.

Résultats et discussions

Les résultats de la recherche portent sur les facteurs explicatifs du vol de bétail transfrontalier et les actions de l'Etat dans la gestion de la menace.

1. Les dynamiques explicatives du vol de bétail transfrontalier dans l'Adamaoua

L'insécurité transfrontalière liée au bétail est prégnante dans les localités de l'Adamaoua contiguës au Nigeria. Elle est tributaire de la capacité des acteurs à inscrire leurs actions par-delà les espaces de souveraineté étatiques, de la transhumance transfrontalière et des faiblesses inhérentes à la gestion de ce phénomène par les pouvoirs publics du Cameroun.

1.1. La deterritorialisation de la menace

Le vol de bétail dans l'Adamaoua a pris une ampleur trans-étatique. Il se manifeste aux confins du Cameroun et du Nigeria par des acteurs qui font fi des frontières nationales. Ces derniers agissent comme si celles-ci n'existaient pas, se déplaçant

librement entre le Nigeria et le Cameroun au gré des opportunités et des ressources convoitées.

Les migrations transfrontalières font partie de l'habitus des populations de Mayo-Darle, Banyo et Kontcha. Les résidents de ces contrées ont l'habitude de se rendre au Nigeria pour rendre visite à leurs familles, malgré la séparation causée par des frontières coloniales. A plus forte raison, des négociants nigériens et camerounais tirent partie de cette contiguïté géographique et continuité sociologique pour mener des activités économiques des deux côtés de la frontière. Cette situation rend la frontière virtuelle voire inexistante dans la réalité, ce qui permet aux prédateurs bovins de la traverser en toute sécurité et de contourner les dispositifs de sécurité officiels. Leur mode opératoire consiste selon le délégué d'arrondissement du Mayo-Darle à "rôder autour des zones de pâturages. Ils profitent de l'absence momentanée ou de la négligence du berger pour détourner les bœufs. Le voleur marche ainsi toute la nuit avec son butin vers la frontière nigérienne où il le remet à son complice nigérien qui se chargera à son tour de conduire les bétails vers une destination prévue à l'avance". Il apparaît ici la construction d'un réseau transfrontalier de trafics de bétail entre le Cameroun et le Nigeria, qui s'est mué en une industrie génératrice des ressources qui surviennent aux besoins de nombreuses familles. Disséminés entre les deux Etats, les Peuls et Mambila exploitent les pistes informelles pour s'emparer du bétail. Ils bénéficient des solidarités transfrontalières qui leur octroient une forme de protection collective et une immunité contre les forces de l'ordre, comme en témoigne le mutisme des populations qui refusent de collaborer avec l'administration. La fréquence des attaques dans la région permet de circonscrire les zones de vulnérabilité à savoir Dorofi, Hainare, Ribao, Madoule (Mayo-Darle), Sabongari et Tamnya (Bankim), Kanyaka, Madaga et Djawei (Banyo). D'après le chef traditionnel de Dorofi,

l'insécurité dans ces villages est liée “à la proximité avec le Nigeria, leur enclavement et la pratique de l'activité bovine”. Le vol de bétail s'enlise en période de la transhumance transfrontalière.

1-2 La transhumance transfrontalière comme facteur d'insécurité

La croissance de vols de bétail dans les périphéries de l'Adamaoua coïncide avec le début de la transhumance qui se tient à partir de janvier. Les bergers nigériens migrent dans la région avec leurs bétails en quête de pâturage et des points d'eau. Leurs déplacements sont souvent méconnus des autorités locales, ce qui les rendent sensibles aux attaques des coupeurs de route qui sont omniprésents en saison sèche en raison de la clarté de la brousse, l'assèchement des cours d'eau ouvrant des pistes fermées par les eaux en période de crue. Les bouviers empruntent des couloirs de transhumance investis par les groupes armés et sont dépossédés de leur troupeau. C'est le cas des parcs nationaux de Gashaka Gumti et du Faro, à cheval entre les deux entités étatiques, qui servent de sanctuaires aux criminels (Alim et Issa, 2022). Dépourvu d'un encadrement de l'Etat, les pistes de transhumance sont insécurisées livrant les bergers à la merci des coupeurs de route. L'incertitude de l'environnement les pousse à développer les mécanismes d'auto-protection par le port des armes à feu, les poignards, les arcs et flèches. Elle est également liée à la situation de vide sécuritaire dans les bourgades frontalières.

1.3. Le déficit étatique dans l'encadrement sécuritaire des marges frontalières

L'enlèvement de la situation sécuritaire dans les borderlines du Cameroun et du Nigeria est consécutif aux défaillances inhérentes à la gouvernance étatique en matière de répression de la rapine bovine.

L'attitude discriminatoire des pouvoirs publics ces dernières années à l'égard du banditisme bovin a fortement contribué à l'insécurisation des zones frontalières. A partir des années 1980, le contexte économique mondiale difficile a engendré l'effondrement des économies nationales et a conduit à l'adoption des politiques d'austérité. Il était concevable de trouver les moyens pour maintenir les équilibres budgétaires en réduisant les charges de l'Etat. Il a été donc opéré une hiérarchisation des enjeux sécuritaires en fonction de l'urgence. La consolidation du pouvoir consécutive aux tentatives de coup d'état du 06 avril 1984 et de l'amorce du processus de démocratisation occupaient une place de choix dans l'agenda des autorités camerounaises. Le maintien de l'ordre dans les agglomérations (Yaoundé, Douala, etc.) secouées par les mouvements de grève muti-sectoriels et la protection des institutions furent à l'époque des problèmes de sécurité nationale qui arrivaient en premier avant toute autre considération. Les menaces terroristes (2014) et sécessionnistes (2016) ont par la suite supplanté ces dynamiques de déstabilisation et monopolisé l'attention.

Les conjonctures critiques au niveau national ont aidé les groupes criminels spécialisés dans le vol de bétail à déposséder les pasteurs sans rencontrer une résistance de l'Etat. Par conséquent, le crime prolifère dans les dyades frontières du Cameroun avec le Nigeria sous la forme d'une activité légale. L'inflation de la prédation dans cet espace non-gouverné s'explique par une faible allocation des ressources suite à une absence de volonté d'investir des moyens dans une région dépourvue des avantages économiques. Charles Tilly a montré que les Etats européens ont intégré leurs territoires dans l'objectif de lever les impôts pour financer les guerres et davange d'expansion (Keister, 2014, p.7). La perpétuation des vols de bétail transfrontalier résulte donc d'un choix politique des gouvernants. Abdouraman Halirou soutient que l'attitude de

désintérêt du Cameroun de ses marges date de son accession à la souveraineté internationale. Les territoires de Bakassi et de Darak ont été écartés de facto de l'ensemble national et furent occupés par les peuples voisins (Halirous, 2008). Malgré un regain d'intérêt dans la sécurisation des espaces frontaliers (érection des structures étatiques à l'instar de la Gendarmerie, Sous-préfecture et des projets de développement à Bakassi et Darak), les périphéries de l'Adamaoua demeurent sous-administrées.

La situation s'est exacerbée par le penchant à la corruption des agents publics qui font partie des institutions répressives de l'Etat (les forces de l'ordre et la justice). Pour eux, la corruption émerge comme une solution face à l'insuffisance de leur solde mensuelle. Elle complète leur revenu pour surmonter les contraintes socio-économiques. Les zones frontalières, éloignées et enclavées pour la plupart, constituent une aubaine pour les agents affectés. Très faiblement contrôlées par les autorités centrales, elles laissent le champ libre aux pratiques peu orthodoxes des agents de l'administration qui prennent des décisions au mieux de leurs intérêts. C'est dans ce contexte qu'assure le président de comité de vigilance de Mayo-Darke que : "les comités de vigilance ont arrêté à plusieurs reprises les voleurs de bétail et les ont mis à la disposition de la justice pour qu'ils soient sérieusement condamnés conformément à la loi. Mais à notre stupéfaction, ils sont systématiquement libérés". Ces propos divulguent les formes de connivence entretenues entre les agents de l'Etat et les professionnels de l'insécurité. Le vol de bétail tire avantage des lacunes structurelles de l'administration se traduisant par une tolérance envers les criminels et une répression à géométrie variable. L'Etat a élaboré des mécanismes de défense de la collectivité.

2. La stratégie camerounaise de lutte contre le vol de bétail transfrontalier

La protection de l'enveloppe territoriale de toute entité étatique est la prérogative exclusive des autorités publiques. Les dispositifs normatifs octroient le droit à une minorité des personnes le pouvoir de décider sur les questions de sécurité et de défense. Au Cameroun, la norme faîtière de 1996 permet au Chef de l'exécutif d'assurer la sécurité intérieure et extérieure du territoire contre d'éventuelles menaces. L'Etat dispose donc tous les mécanismes de coercition pour maintenir l'ordre social. Les pouvoirs publics ont adopté alors une démarche volontariste et souverainiste qui vise à résorber à la prolifération du vol de bétail aux confins de l'Adamaoua avec le Nigeria. La dimension transfrontalière de la menace a suscité l'éclosion des actions bilatérales camerouno-nigérianes.

2-1 Les actions étatiques dans la gestion de la prédation bovine

Les stratégies mises en œuvre pour contrer la prédation s'articulent autour du durcissement du dispositif normatif et le renforcement du dispositif sécuritaire.

2-1-1 Le durcissement du dispositif normatif

Sous le prisme légal, le vol de bétail est pénalisé par le code pénal en vigueur au Cameroun. L'article 318 le conçoit comme le fait de soustraire la chose d'autrui et sanctionne l'auteur d'une peine privative de liberté de cinq à dix ans et d'une amende de cent mille à un million. En cas de vol commis avec violence entraînant la mort d'autrui ou de blessures graves, le législateur a prévu la peine de mort. Les tribunaux militaires peuvent se saisir des actes du vol de bétail qui sont d'habitude connus par les juridictions de droits commun. Cette hypothèse s'effectue

selon l'article 8 du code de justice militaire lorsque le vol s'est fait par l'usage d'arme.

D'un point de vue réglementaire, le Gouverneur de la région a prohibé le transport nocturne du bétail et les carcasses de viande. La décision est prise le 02 septembre 2022 dans un contexte de la flambée de l'insécurité qui sévit dans le milieu pastoral à partir de 2022 en dépit d'une accalmie en 2021 avec 221 bœufs volés contre 1209 en 2022 (Mbodiam, 2022). Elle vise à résorber au vol de bétail qui se déroule au crépuscule. Cette solution conjoncturelle a un effet limité compte tenu de la complexité de la menace qui exige un examen minutieux des paramètres pluriels afin de susciter des mesures plus adéquates.

2-1-2 Le renforcement du dispositif sécuritaire dans les zones frontalières

La solution militaro-sécuritaire semble indispensable pour neutraliser les criminels qui écumant les frontières. Cet impératif est tributaire de l'emploi croissant des armes létales, par les prédateurs bovins, issues des zones de turbulence centrafricaines et nigérianes connexes. Une telle mutation accroît la capacité d'agression et la violence envers les populations. La présence des militaires serait tout à fait justifiée pour sécuriser les espaces criminogènes. Cette dynamique s'observe par la dissémination des bases militaires du Bataillon d'intervention rapide (BIR) à proximité de la zone de contact avec le Nigeria à l'instar de Bankim à Sonkolong (Mayo-Banyo), Kontcha (Faro-et-Deo) et Mayo-Darle (Mazda 2022). Il s'agit d'une politique présente destinée à occuper l'espace jadis sous la régulation criminelle et de dissuader la présence de l'ennemi. Elle témoigne la volonté de l'Etat à perpétuer la présence de l'armée au sein de la zone et à rassurer les populations locales. La mesure requiert des investissements financiers conséquents dans l'entretien des troupes et des moyens opérationnels utilisés sur le théâtre conflictuel. L'apport des nouvelles technologies peut modifier

le rapport de force entre les belligérants et augmenter le rendement. Il se matérialise dans le domaine de surveillance et du traçage des bétails détournés. Dans l'un, les armées ont recours aux drones pour surveiller en temps réel les mouvements des groupes armés disséminés dans les confins des entités étatiques. Ces dispositifs densifient la présence étatique dans les vastes espaces difficiles à sécuriser. Dans l'autre, les autorités usent des dispositifs d'identification des bétails sous-cutanés dans la prévention des vols des bovins. Ils facilitent la géolocalisation des bétails soustraits (ADF, 2022).

Les forces de défense bénéficient de l'appui des comités de vigilance, constitués à Banyo, Mayo-Darle, Tignere, Kontcha, qui ont une maîtrise parfaite de l'espace. Les forces d'appoints de l'armée (Ngoune J.P., 2022) se sont engagés à fournir le renseignement, à agir en tant qu'éclaireurs et à apporter un soutien sur le terrain. Leur intégration dans le dispositif par les pouvoirs publics vise à améliorer l'efficacité. Cette co-production de la sécurité a engendré une réduction de la menace dans le Mayo-Darle et Kontcha ces dernières années. Cependant, les groupes d'auto-défense ne reçoivent pas du soutien financier de la part de l'Etat pour l'acquisition des matériels de travail, à l'exception des motivations dérisoires qu'ils reçoivent du Chef de l'Etat, qui parfois la gestion des autorités administratives est opaque. Le président des comités de vigilance de Mayo-Darle soutient qu' : "il y a de cela quelques temps, le Président nous avait envoyé une somme de 2.400.000 francs. J'avais reçu personnellement 16.000 Francs. Nous sommes tous des chefs de famille ayant des responsabilités. Nous avons mis entre parenthèses nos occupations pour protéger la communauté. Aucune considération ne nous est due. Il faut que cela change". Les pouvoirs publics devraient se pencher sur la question du financement des groupes d'auto-défense pour susciter de l'anguement de la jeunesse et prévenir les démobilisations massives. Sans leur concours, la tâche de sécurisation des

brousses serait plus ardue à cause de la méconnaissance de la géographie locale et des complicités au sein de la population. La répression du vol de bétail transfrontalier s'est focalisée ainsi sur l'approche militaire au détriment des actions non-militaires. C'est une stratégie qui est pertinente compte tenu de la menace en présence. Elle a engendré une décroissance de l'insécurité qui s'aperçoit par une accalmie dans la région. Toutefois, la prédation se nourrit selon Néné Mburu (1999, pp. 93-94) de la paupérisation des personnes qui vivent dans un écosystème de rareté. Les jeunes qui se convertissent dans ce banditisme sont déscolarisés et vivent dans une insécurité économique et sociale. Cette précarité octroie à l'industrie du crime une main d'œuvre abondante. La reconversion des Mbororos dans la criminalité est le résultat de la détérioration de leur qualité de vie suite à la perte du patrimoine bovin (Seignebos, 2011). L'investissement dans les politiques sociales serait indispensable pour s'attaquer en profondeur aux racines du vol de bétail. Les autorités publiques devraient donc prendre des mesures qui s'inscrivent dans une dynamique de développement social et économique des localités frontalières. Cela mettra un terme aux connivences intra-sociétales. Face à une menace sécuritaire dont les effets traversent les frontières, les initiatives étatiques semblent se buter à un obstacle majeur.

2-2- La coopération Cameroun-Nigeria à l'épreuve du banditisme bovin transfrontalier

La nature transfrontalière du vol de bétail dans l'Adamaoua impose une action conjuguée avec les autorités nigérianes. Les criminels exploitent la porosité des frontières pour se déployer de part et d'autre. La frontière facilite le repli stratégique des brigands pour échapper à la répression des forces de l'ordre et revenir lorsque les mesures de sécurité se relâchent. Pour surmonter ces contraintes, la coopération sécuritaire entre le Cameroun et le Nigeria est une nécessité.

2-2-1 L'élaboration d'un cadre juridico-institutionnel

En dépit d'une trajectoire historique marquée par des tensions autour des querelles territoriales (Bakassi et îles de Darak) ayant failli déboucher en une confrontation directe à partir de la période 1990 (Halirou, 2008), les relations diplomatiques entre le Cameroun et le Nigeria se sont progressivement normalisées. Les enjeux sécuritaires communs à l'instar des vols de bétail transfrontalier, du banditisme rural et l'émergence des menaces terroristes (Boko Haram) et sécessionnistes ont contribué davantage à un resserrement de la coopération sécuritaire entre les deux formations étatiques. Le Cameroun et le Nigeria « enterrent la hache de guerre » (Ntuda, 2008) pour voir émerger une mutualisation des forces et moyens.

Des dispositifs juridico-institutionnels communs ont été institués pour sécuriser leurs périphéries. Sur le plan normatif, des accords protéiformes lient ces entités socio-politiques notamment les accords sur les échanges des informations, la coopération entre polices, coopération judiciaire et sur le contrôle des armes légères et de petits calibres. Ils sont nécessaires dans la poursuite des producteurs de l'insécurité par-delà les frontières des Etats et pour inhiber les facteurs générateurs du banditisme bovin. Au niveau institutionnel, le comité de sécurité transfrontalier (CST) a été créé par l'accord bilatéral signé à Abuja le 28 février 2012. Il symbolise la dynamique coopérative Cameroun-Nigeria à l'égard des menaces trans-étatiques. Cet organe réunit deux fois l'année au Nigeria et au Cameroun les autorités en charge de la sécurité pour penser les mesures collectives. Elle a tenu depuis son avènement 09 sessions qui se sont soldées par des recommandations en matière du renforcement des échanges de renseignements et à accompagner la croisade contre le banditisme par le développement économique au profit des populations. La mise en place d'espaces de concertation bilatéraux entre les gouvernements a généré des plateformes

d'échange des gouverneurs des régions frontalières qualifiées de « forum de gouverneurs ». La dynamique s'inscrit dans la trajectoire du forum des gouverneurs du bassin du lac Tchad, une para-diplomatie sécuritaire qui met les autorités des bourgades frontalières au cœur de l'action sécuritaire au lieu d'attendre des instructions du pouvoir central. Les synergies d'action transfrontalières sont facilitées.

2-2-2 Une synergie d'action dans la répression des acteurs criminels

Sur le plan pratique, l'établissement des cadres de coopération a créé un environnement propice à la conjugaison des moyens pour conjurer un ennemi qui déjoue les stratégies étatiques. La paradiplomatie sécuritaire ou l'action internationale des régions frontalières est un levier fondamental pour infléchir la courbe de l'insécurité. C'est sur elle que se repose la lutte contre le vol de bétail transfrontalier. Le délégué de l'arrondissement de l'élevage de Mayo-Darle souligne dans ce sens qu' : “il y a une forme de coopération que les autorités de Mayo-Darle nouent avec celles de Taraba State voisin. Lorsqu'un de nos concitoyens se fait voler son bétail ici et se trouve au Nigeria. La première des choses que nous faisons pour lui est de lui délivrer une attestation de perte. S'il retrouve son bétail au Nigeria, ce document lui permet de récupérer son bétail et vice versa”. De manière analogue, le chef traditionnel de Dorofi, un village du Cameroun à la lisière nigériane, travaille avec les autorités policières et judiciaires de ce pays voisin dans la poursuite des voleurs de bétails. Des réunions de concertation sont également organisées entre les autorités du Faro-et-Deo et de l'Etat nigérian de l'Adamawa sur des questions l'insécurité pastorale. Les assises du 30 mars 2020 à Kontcha relatives à l'organisation de la transhumance avaient pour dessein la prévention des situations de vol de bétail. A ce titre, la transhumance transfrontalière est régulée conjointement par des mesures qui

contraignent les éleveurs à se munir d'un document autorisant l'accès au Cameroun délivré par le service d'EMI Immigration de ce pays et l'interdiction du port des armes à feu par les bergers. La coopération entre le Cameroun et le Nigeria semble donc se déployer dans le partage des renseignements. Elle n'a pas permis pour l'instant d'observer les patrouilles communes.

Conclusion

La lutte contre vol de bétail dans les marges de l'Adamaoua avec le Nigéria constitue une entreprise de longue durée, qui nécessite de réformer le système de sécurité du Cameroun, affaibli par des problèmes structureaux tels que la corruption, le déficit des moyens opérationnels des forces de défense et le faible soutien des groupes d'auto-défense. La coopération sécuritaire entre le Cameroun et le Nigéria devrait être facilitée, en partie, par la volonté des Etats de résoudre leurs différends historiques et d'investir de façon conjointe dans un partenariat stratégique bénéfique. La sécurisation des périphéries régionales implique donc un engagement à long terme, qui invite tous les acteurs sociaux à réfléchir et réévaluer les stratégies de prévention et de gestion des vols de bétails, en intégrant les questions sociales dans l'agenda sécuritaire. Bien que l'action militaire devrait être travaillée et réajustée en permanence, compte tenu de l'ingéniosité des agresseurs à s'adapter à toutes les situations, elle devrait aussi s'accompagner des politiques sociales aux profits des couches vulnérables des zones frontalières, susceptibles de grossir les entreprises du crime.

Références bibliographiques

Alim Bakari Yaya et Djibrilla Issa (2021). La problématique du banditisme rural dans la région de l'Adamaoua : de la

construction du problème public à l'action de l'Etat. *Collection Thèse/Synthèse*, Vol. 1, N. 2, pp. 303-320

Alim Bakari Yaya et Djibrilla Issa (2023). Les aires protégées et insécurité dans les régions septentrionales au Cameroun. *Collections Thèses/Synthèses*, Vol. 3, N. 8

Betabelet J. R. et al. (2015). Élevage bovin et conflit en Centrafrique. *Les Cahiers d'Outre-Mer*, N. 272, pp. 463-608

Boutrais Jean (1999). La vache ou le pouvoir : foubés et mbororos de l'Adamaoua. *Figures peules*, p. 347-371

De Saint Sauver Armelle (1996). Le vol de bétail, facteur clé de l'organisation foncière et pastorale dans le pays Bara (Sud-Ouest malgache). *Journal d'agriculture traditionnelle et de botanique appliquée*, Vol. 38, N. 2, p. 253-267.

Halirou Adouraman (2008). Le conflit frontalier Cameroun-Nigeria dans le lac Tchad : les enjeux de l'île de Darak, disputée et partagée. *Cultures et Conflits*, 2008, Vol. 4, n. 72, pp. 57-76

Keister Jennifer (2014). The Illusion of Chaos. Why Ungoverned Spaces Aren't Ungoverned and Why That Matters. *Policy Analyses*, number 766

Landais E. (2000). Le marquage du bétail dans les systèmes pastoraux traditionnels. *Revue d'élevage et de médecine vétérinaire des pays tropicaux*, Vol. 53, N. 4, p. 359-363.

Mburu Nene (1999). Contemporary Banditry in the Horn of Africa : Causes, History and political implications. *Nordic Journal of African Studies*, Vol. 8, N. 2, pp. 89-107

Ntuda Ebode J.V. (2008). Le Cameroun et le Nigeria enterrent la hache de guerre. Et après. *Diplomatie*, 2008

Olaniyan Azeez et Yahaya Aliyu (2016). Cows, Bandits and Violent Conflits in Northern Nigeria. *Africa Spectrum*, Vol. 51, N. 3, 2016, pp. 96-105

Onwuzuruigbo Ifeany. (2021). Enclaves of Banditry: Ungoverned Forest Spaces and Cattle Rustling in Northern Nigeria. *African Studies Review*, Vol. 64, N. 1, p. 168-191

Osamba O. Joshia (2000). The Sociology of Insecurity: Cattle Rustling in North Western Kenya », *African Journal on Conflict Resolution*, p. 11-37

Saibou Issa (2006). La prise d'otage aux confins du Cameroun, de la Centrafrique et du Tchad. Une nouvelle modalité du banditisme transfrontalier. *Revue camerounaise de Science-Politique*, Vol. 13, n. 1-2, p. 119-145.

Saibou Issa et Adama Hamadou (2002). Vol et relations entre peuls et Guiziga dans la plaine du Diamaré (Nord-Cameroun). *Cahiers d'études africaines*, pp. 359-372

Seignebos C. (2011). Le phénomène zargina dans le nord du Cameroun. Coupeurs de route et prises d'otage, la crise des sociétés pastorales mbororos. *Afrique contemporaine*, Vol. 3, N. 239, pp. 35-59

Takou Théodore (2015). Guerre, pouvoir et société dans les lamidats peuls du Nord-Cameroun : le cas du lamidat de Ngaoundéré au XIXe siècle in *Pouvoirs anciens, pouvoirs modernes de l'Afrique d'Aujourd'hui*, Rennes, Presses universitaires de Rennes

Wambai Baizoumi Sylvain (2022). Les mécanismes endogènes de répression des crimes pastoraux et vols de bétails dans le Nord-Cameroun. *Revue Scienceafrique.org*, Vol. 2, n. 2

Webographie

ADF (2022). *Recherche de solution dans la crise des vols de bétails*. [Consulté le 12/07/2023] <https://adf-magazine.com>

Mazda Alain (2022). *Sécurité dans l'Adamaoua : le BIR installe cinq nouvelles bases*. [Consulté le 24/05/2023] <https://www.cameroon-tribune.cm>

Mbassi Dominique (2021). *Sécurité : le Cameroun et le Nigéria s'engage dans une coopération active contre les terroristes djihadistes et séparatistes*. [Consulté le 25/05/2023] <https://www.agenceecofin.com>